

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES FETES FORAINES 2023

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le Domaine Public en vue d'une exploitation économique.

Objet :

La Ville de Narbonne souhaite organiser trois fêtes foraines annuelles afin de dynamiser son cœur de ville et sa station balnéaire.

Ces fêtes se déroulent comme suit :

- **Fête Foraine d'Hiver** du Samedi 4 février au Dimanche 5 mars 2023,
- **Fête Foraine de Narbonne Plage** du Samedi 24 Juin au Dimanche 3 Septembre 2023,
- **Fête Foraine d'automne** du Samedi 30 septembre au Dimanche 15 Octobre 2023,

Contexte :

Les fêtes foraines d'hiver et d'automne regroupent une vingtaine d'emplacements. Elles sont destinées à un jeune public.

La fête foraine de Narbonne Plage compte 8 emplacements situés place de la Méditerranée. Elle est destinée également à un jeune public.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

Pour les Fêtes foraines de Narbonne Ville :

La Ville de Narbonne met à disposition des emplacements nus non pourvus d'électricité destinés à l'installation des métiers. Il appartient à chaque pétitionnaire de contracter un branchement électrique auprès d'un fournisseur agréé. Un emplacement dédié aux caravanes sera mis à disposition par la Ville.

Pour la Fête Foraine de Narbonne Plage :

La Ville de Narbonne met à disposition un emplacement nu pourvu d'eau et électricité, place de la méditerranée pour l'installation des métiers. Pour les caravanes, un emplacement est mis à disposition.

Pour chacun de ces emplacements, une redevance sera exigée conformément à la délibération en vigueur. *

FETES FORAINES	Unité	Durée	Tarif
Baraque à jeux (pêche aux canards, cascades,...)	Le m ²	Mois	5,80€
Manèges enfantins	Le m ²	Mois	4,70€
Attractions moins de 150 m ²	Le m ²	Mois	4,40€
Attractions plus de 150 m ²	Le m ²	Mois	3,50€
VOITURES D'HABITATION			
Longueur totale jusqu'à 3,50ml	Le véhicule	Mois	9,20€
Longueur totale jusqu'à 6ml	Le véhicule	Mois	26,50€
Longueur totale supérieure à 6ml	Le véhicule	Mois	52,90€
Plus-value raccordement de l'emplacement (eau et électricité)	Le véhicule	Mois	50€

***Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.**

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

- Pour la fête foraine d'Hiver 2023

Date de retrait des dossiers : **2 janvier 2023** ⇒ **13 janvier 2023**

Date de dépôt des dossiers : **2 janvier 2023** ⇒ **20 janvier 2023**

Date d'attribution : **24 janvier 2023**

- Pour la fête foraine de Narbonne Plage 2023

Date de retrait des dossiers : **2 janvier 2023** ⇒ **5 Mai 2023**

Date de dépôt des dossiers : **2 janvier 2023** ⇒ **12 mai 2023**

Date d'attribution : **19 mai 2023**

➤ Pour la fête foraine d'automne 2023

Date de retrait des dossiers : **2 janvier 2023** ⇒ **31 Août 2023**

Date de dépôt des dossiers : **2 janvier 2023** ⇒ **5 Septembre 2023**

Date d'attribution : **14 Septembre 2023**

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne /Direction des Régies et Animations Commerciales
Place de l'hôtel de ville, CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de remplir dûment, et de façon la plus exhaustive qui soit les dossiers de candidature. Le dossier peut être complété par toute pièce pouvant étayer la candidature. Tout dossier non complet sera rejeté.

Dépôt de la candidature :

Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte des critères suivants :

- Respect des normes de sécurité en vigueur
- Originalité de l'attraction ou du manège
- Esthétique générale de l'attraction ou du manège
- Politique tarifaire proposée au public

Pour conserver l'attractivité de ces Fêtes Foraines et maintenir son niveau de fréquentation, la Ville de Narbonne se réserve le droit :

- de renouveler un certain nombre de métiers chaque année.